

PHI1013 INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Aline MEDEIROS RAMOS
Local	n/a
Téléphone	n/a
Disponibilités	sur rendez-vous
Courriel	medeiros_ramos.aline@uqam.ca
Site Internet	n/a

Moyen de communication préféré : courriel UQAM.

Notez bien que votre message doit être intelligible (et poli!) et contenir toutes les informations pertinentes à votre question. Site suggéré:
http://www.visezjuste.uottawa.ca/pages/redaction/courriel_modele.html

DESCRIPTION DU COURS

Le cours vise à fournir un panorama historique introductif des principaux courants philosophiques de la période médiévale et de la rencontre qui s'y produit entre le christianisme et la tradition grecque, en particulier l'aristotélisme. Il se donne pour objectif d'initier les étudiants à la lecture et à l'analyse des grands textes de l'histoire de la philosophie médiévale. Le cours consistera en une introduction générale à des thèmes philosophiques majeurs de la philosophie médiévale, notamment pendant la période qui va du XIIe au XIVe siècle, alors qu'apparaissent les universités en Occident, et discutera quelques thèmes importants en métaphysique, en théorie de la connaissance et en éthique. On y examinera de près quelques textes d'auteurs majeurs comme Pierre Abélard, Thomas d'Aquin, Jean Duns Scot ou Guillaume d'Ockham.

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Cours d'introduction.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux (ou buts du cours ou compétences visées)

De façon générale, le cours d'introduction à la philosophie médiévale :

1. propose une vue d'ensemble de la philosophie médiévale;
2. examine quelques grands thèmes de la philosophie médiévale en les situant dans leur contexte d'émergence;
3. se concentre sur un certain nombre d'autrices et auteurs et de questions qui se démarquent par leur pertinence philosophique et leur importance historique;
4. présente les différents thèmes de la réflexion philosophique du moyen âge;
5. fait ressortir les continuités thématiques de la philosophie médiévale héritées de la philosophie grecque;
6. permet d'identifier les grandes lignes des systèmes philosophiques des autrices et auteurs discuté-e-s en classe.

Objectifs spécifiques (ou compétences attendues)

De façon plus spécifique, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de :

1. décrire le cadre historique et culturel à l'intérieur duquel la philosophie s'est développée au moyen âge;
2. utiliser les principaux outils conceptuels nécessaires à la lecture et à l'interprétation des textes philosophiques de la période médiévale;
3. analyser des textes appartenant au corpus de la philosophie médiévale, pour en faire ressortir les principaux arguments;
4. expliquer les grands thèmes de la philosophie médiévale ainsi que les grandes lignes des systèmes philosophiques des auteurs discutés en classe;
5. évaluer et comparer les thèses et arguments développés par différent-e-s philosophes médiévaux, médiévales au sujet de problèmes philosophiques majeurs.

CONTENU DU COURS

L'héritage platonicien et l'héritage aristotélicien de la philosophie médiévale

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se déroulera sous forme de leçons magistrales, appuyées sur les lectures obligatoires, avec la participation des étudiantes et étudiants sous forme de questions. Pour participer au cours, les étudiantes et étudiants devront avoir lu et travaillé à l'avance les textes disponibles en ligne.

Une partie de certains cours sera dédiée à des ateliers d'analyse et de reconstruction d'arguments des textes lus. Ces ateliers requièrent la participation étudiante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance/Date
Examen intratrimestriel (sur table)	30 %	20 octobre 2021
Analyse d'argument 1 (en groupe de 2-3)	15 %	10 novembre 2021
Analyse d'argument 2 (en groupe de 2-3)	15 %	1 décembre 2021
Examen final (sur table)	40 %	15 décembre 2021

Il y aura deux examens individuels sur table. Chacun contiendra un questionnaire à choix multiple ainsi que des questions à développement court, moyen et long. La matière à étudier pour les examens est cumulative. Les étudiantes et étudiants peuvent avoir une page (=une feuille recto seulement) de notes (aide-mémoire) à consulter pendant les examens sur table. Cette page devra être remise avec le carnet de réponses, à la fin de l'examen. Aucune autre consultation ne sera permise. Chaque examen aura la durée maximale de 3h.

Deux analyses d'arguments (écrites) seront aussi à réaliser, mais en groupe de deux ou trois (aucun groupe de plus de trois étudiants/étudiantes ne sera permis). Ce travail sera fait en cours (pendant les ateliers) avec l'aide de l'enseignante. Par la suite, chaque groupe aura une semaine pour retravailler/réviser son texte avant la remise. Un seul fichier est à remettre par groupe. Une seule note sera attribuée par travail; donc, toutes les personnes d'un même groupe auront la même note. Les étudiantes et étudiants pourront choisir leur groupe. Les groupes peuvent changer d'un travail à l'autre, si les étudiantes et étudiants le souhaitent.

Aucun retard ne sera accepté pour la remise des analyses d'argument, à moins d'une justification appropriée. Les travaux remis en retard sont sujets à une pénalité de -5% par jour calendrier.

Des consignes plus détaillées sur chacune des évaluations seront fournies au cours de la session. La grille d'évaluation de chacune des activités d'évaluation sera communiquée aux étudiants/étudiantes lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Critères de correction

Vos travaux (analyses d'argument) et réponses aux questions des examens seront évaluées selon les critères suivants:

- Compréhension démontrée des autrices/auteurs étudié-e-s : exactitude (contenu), rigueur, exhaustivité, utilisation du vocabulaire philosophique (conceptuel, taxonomique, etc.);
- Expression et style : orthographe, syntaxe, clarté, pertinence, précision, respect de la consigne.

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu
A+	90,0	100	B+	77,0	79,9	C+	65,0	69,9	D+	54,0	56,9
A	85,0	89,9	B	73,0	76,9	C	60,0	64,9	D	50,0	53,9
A-	80,0	84,9	B-	70,0	72,9	C-	57,0	59,9	E	0	49,9

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

Tous les textes seront distribués sur Moodle.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Exemple

Dates des rencontres	Contenu sommaire (sujet à changement)	Autrices et auteurs étudié-e-s, travaux et directives (sujet à changement)
8 sept 2021	Introduction au cours	N.B. : reprise en ligne (enregistrement)
15 sept 2021	Introduction à l'héritage platonicien et aristotélicien de la philosophie médiévale	Augustin
22 sept 2021	Héritage platonicien au Moyen-Orient	Extraits de textes de : Avicenne (<i>Liber De Anima</i>), Al Farabi (<i>L'Harmonie entre les Opinions de Platon et Aristote</i>)

29 sept 2021	La tradition mystique du XIIe et XIIIe	Hildegarde de Bingen; La mystique béguine (Guillaume de Saint- Thierry, Hadewijch, Mechthilde de Magdebourg, Marguerite de Porete)
06 oct 2021	Les théories des visions béatifiques: La réception de la mystique féminine	Mathilde de Magdebourg; Béatrice de Nazareth; Marguerite Porete; Richard Rolle; Julienne de Norwich
13 oct 2021	L'héritage aristotélicien au haut moyen âge	Extraits de textes de Boèce (<i>La Consolation de la Philosophie</i>)
20 oct 2021	Examen intra sur table	N/A
27 oct 2021	semaine de lecture	N/A
3 nov 2021	L'héritage aristotélicien au bas moyen âge : la philosophie latine du XI ^e siècle et la philosophie islamique occidentale	Averroès; d'Anselme de Cantorbéry et Gaunilon (<i>Proslogion</i>); atelier d'analyse d'argument
10 nov 2021	L'héritage aristotélicien au bas moyen âge : La scolastique (XII ^e siècle)	Pierre Abélard (<i>Éthique</i>); Héloïse d'Argenteuil (<i>Lettres</i>)
17 nov 2021	L'héritage aristotélicien au bas moyen âge : La scolastique (XIII ^e siècle)	Thomas d'Aquin (<i>ST I, I,</i> qq. 75 & 76)
24 nov 2021	L'héritage aristotélicien au bas moyen âge : La scolastique (XIII ^e siècle) (suite)	Thomas d'Aquin (<i>ST I, 2</i>); atelier d'analyse d'argument
1 déc 2021	La scolastique : le XIV ^e siècle	Jean Duns Scot (<i>Commentaire des Sentences, I, Dist. 44</i>)
8 déc 2021	La scolastique : le XIV ^e siècle (suite)	Guillaume d'Ockham («La réalité des concepts») et Buridan
15 déc 2021	Examen final sur table	N/A

RENSEIGNEMENTS UTILES

Les textes à lire seront fournis électroniquement.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Les discussions du cours (en personne ainsi qu'en ligne, le cas échéant) suivront les directives de David Chalmers (<http://consc.net/norms.html>), qui fournissent des suggestions pour des discussions philosophiques inclusives, respectueuses et constructives. Une version française du texte de Chalmers, préparée par le Comité Équité de la Société de Philosophie du Québec, est disponible ici : <http://www.equite.laspg.org/suggestions-discussion-inclusive-respectueuse-constructive/>.

La connaissance et le respect de ces directives sont des conditions nécessaires pour que les étudiantes inscrites et étudiants inscrits réussissent le cours.

Par leur présence en classe au moment convenu par la chargé de cours, les étudiants et étudiantes deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

La commission des études de l'UQAM recommande d'intégrer l'encart sur le harcèlement sexuel et la politique 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.

La Politique n° 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

MÉDIAGRAPHIE

Fournissez des informations complètes quant à la médiagraphie du cours :

- *ouvrages de référence;*
- *monographies;*
- *périodiques;*
- *bases de données;*
- *sites internet;*
- *filmographie;*
- *documents audio;*
- *etc.*

Il est fortement recommandé d'utiliser les virtuoliens qui permettent aux étudiants-es de trouver en un seul clic, des ressources provenant aussi bien des collections imprimées accessibles aux bibliothèques que des publications électroniques (articles de périodique, livres électroniques, etc.) auxquelles l'UQAM est abonnée.